



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/982
19 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Points 82 a) et 114 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : STRATEGIE
INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport
(A/43/915/Add.1) et du projet de décision III recommandé
par la Deuxième Commission dans son rapport (A/43/915/Add.8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamezza de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 50e séance, le 18 décembre 1988, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné les états présentés par le Secrétaire général (A/C.5/43/61 et A/C.5/43/62) des incidences sur le budget-programme du projet de résolution et dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 12 de son rapport (A/43/915/Add.1) du projet de décision III dont elle a recommandé l'adoption au paragraphe 31 de son rapport (A/43/915/Add.8). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ce point a été présenté oralement par le Président du Comité.
2. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de cette question par la Cinquième Commission sont reflétées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/43/SR.50).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 12 de son rapport (A/43/915/Add.1) et du projet de décision III recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 31 de son rapport (A/43/915/Add.8) n'exigerait pas l'ouverture de crédits supplémentaires au budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.
